

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2019-009

OBJET : Arrêté d'interdiction temporaire de circulation sur la voie communale reliant la D6 et le bourg de Campandré-Valcongrain

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1, L2213-2, L2213-4 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et R413-14 ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par Jérôme PIOLINE, président de l'association SLPB Aunay VTT, afin d'interdire temporairement la circulation sur la voie communale reliant la départementale n°6 au bourg de Campandré-Valcongrain à l'occasion de l'épreuve de VTT de descente organisée par l'association le dimanche 7 avril 2019 entre 9h et 17h ;

ARRÊTE

Article 1- La circulation sur la voie communale reliant la départementale n°6 au bourg de Campandré-Valcongrain (cf. plan) est interdite le dimanche 7 avril 2019 entre 9h et 17h pour des raisons de sécurité.

Cet interdiction ne vaut pas pour les organisateurs de la course et les véhicules de secours.

Article 2 – L'association est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur PIOLINE, président de l'association SLPB Aunay VTT,
- Monsieur le Maire délégué de Campandré-Valcongrain,
- Madame la directrice de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 5 février 2019.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE



The image shows a circular official seal of the commune of Les Monts d'Aunay, Calvados, with a signature written over it. The seal contains the text 'MAIRIE DES MONTS D'AUNAY' and 'Calvados'. The signature is in black ink and appears to be 'P. Lefevre'.

Trophée Régional des Jeunes Vététistes DH
Dimanche 7 avril 2019
Plan

